



L'APERÇU DE...

Jean-François LEGRAND
Vice-Président MEL Agriculture
et Espaces Naturels

L'ADULM et la MEL se sont lancées depuis plus de 2 ans dans l'élaboration de ce PEANP sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille. Cette démarche est engageante – le PEANP est générateur d'une obligation réglementaire forte de protection des sols - mais porteuse d'une ambition à la hauteur du devenir des communes Gardiennes de l'eau. Il est la première concrétisation du concept des hémicycles du SCOT.

L'objectif de ce projet est de construire ensemble, sur un périmètre stratégique, un dispositif qui accélère la transition de pratiques agricoles compatibles avec la préservation de la ressource en eau et fasse de l'environnement un atout fort d'attractivité.

L'objectif n'est pas de mettre sous cloche ce territoire mais bien au contraire de répondre à la demande de ses habitants et d'assurer le devenir des agriculteurs qui n'investiront pas dans de nouvelles pratiques exigeantes sans garantie sur la pérennité de leur outil foncier.

J'ai souhaité une démarche concertée et pragmatique. L'ensemble du projet est piloté dans une logique de gagnant – gagnant pour permettre aux acteurs du territoire de se développer dans le respect de notre bien commun : l'eau.

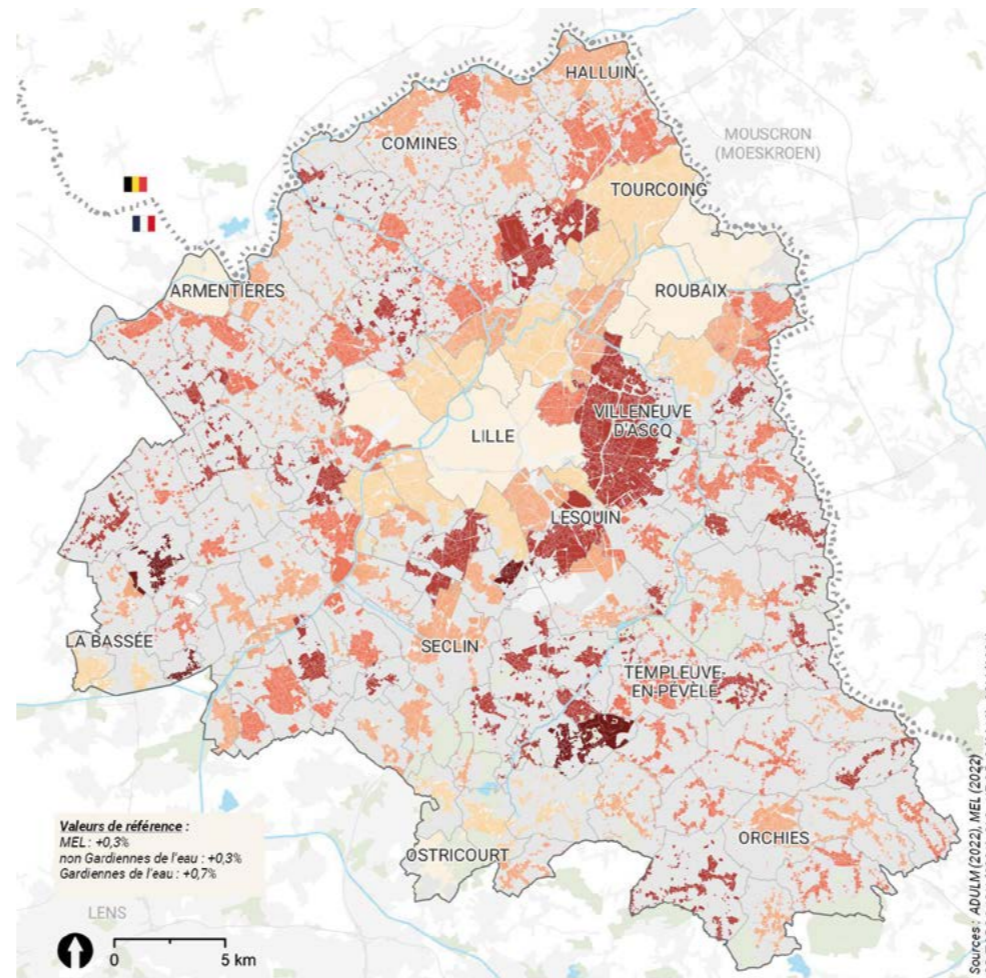
Le cadre réglementaire d'un tel dispositif de PEANP demande l'implication du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole pour porter la procédure d'élaboration, y compris la concertation publique et la future enquête publique, étapes démocratiques indispensables.

Nous avons identifié ensemble, grâce au dialogue territorial avec les habitants, les agriculteurs, les associations et les élus une quarantaine d'actions qui formeront le socle de ce projet, qui seront ouvertes à une concertation publique dans le cadre de la procédure administrative.

Aujourd'hui, il s'agit de passer à la vitesse supérieure. Notre prochaine échéance collective est la concrétisation au travers de la procédure d'instauration.

LA CARTE DU MOIS

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DU SCOT ENTRE 1968 ET 2020



Valeurs de référence :
MEL : +0,3%
non Gardiennes de l'eau : +0,3%
Gardiennes de l'eau : +0,7%

Taux de variation annuel moyen de la population entre 1968 et 2020 (en pourcentage)

- Inferieur à 0
- Entre 0 et +0,39%
- Entre +0,4% et +0,79%
- Entre +0,8% et +1,19%
- Entre +1,2% et 1,99%
- Entre 2% ou plus
- Frontière France-Belgique
- Limite de la Métropole Européenne de Lille
- Limite communale

Octobre 2023
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

L'évolution de la démographie est analysée grâce au croisement de plusieurs données : le solde migratoire et le solde naturel. Le solde migratoire correspond à la différence entre les arrivées et les départs d'habitants, le solde naturel correspond quant à lui, à la différence entre les naissances et les décès. Le taux de variation, qui correspond au croisement de ces deux données permet de connaître les tendances qui se dessinent à l'échelle de chacune des communes du territoire du SCOT. Ces données, analysées grâce aux différents recensements de l'Insee, permettent d'obtenir le taux annuel de variation de la population depuis 1968.

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY** / Responsable de publication : **Géraldine DESBETES**
Rédaction : **Marie-Edmée THIRON**

L'APERÇU

de l'Agence N°30 · DÉCEMBRE 2023

QU'EST-CE QUE LE PEANP ?

© Vincent Lecigne / MEL

NOTRE DOSSIER THÉMATIQUE

LES ACTUALITÉS

RÉUNION DE LANCEMENT GARDIENNES DE L'EAU

Sous l'impulsion de l'Agence et de la MEL, ce mardi 14 novembre, les 29 maires des communes Gardiennes de l'Eau se sont réunis à Emmerin, en présence de l'État, pour un premier temps d'échanges autour des questions de démographie et d'habitat. Comprendre les évolutions sociodémographiques, connaître les mouvements de populations, réfléchir aux façons d'habiter le territoire sont autant de questions qui seront au cœur des travaux pour les prochains mois. Ce travail s'articule avec les démarches et réflexions en cours à l'échelle de la MEL et du SCOT pour améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau issue de la nappe de craie au Sud de Lille, véritable or bleu pour le territoire.



PORTRAIT DE TERRITOIRE DE PROJETS CHAMPS CAPTANTS

À travers sa collection « Portrait de », l'Agence développe des outils de connaissance du territoire permettant de disposer de données clés territoriales et d'approches cartographiques et statistiques à différentes échelles. Cette collection s'enrichit d'une nouvelle édition sur le territoire ressource des champs captants, une zone située au sud de Lille composée des 37 communes du SCOT qui alimentent la métropole pour 40% en eau potable. Un territoire de projets essentiel, qui nécessite une bonne cohésion des acteurs avec des leviers d'action favorables à la recharge de la nappe de craie liée à la ressource en eau.

RENCONTRES DE L'AGENCE | LE BIEN-ÊTRE TERRITORIAL : UNE NOUVELLE BOUSSOLE POUR NOS TERRITOIRES

Rendez-vous mardi 12 décembre de 9h00 à 12h00



Qu'est-ce qui fait qu'on se sent bien sur un territoire ? Comment le mesurer ? Comment rendre compte de ce bien-être à l'échelle territoriale ? Comment mobiliser les habitants ? L'Agence anime une démarche partenariale depuis 2020 sur cette thématique avec le CERDD, l'Université de Lille, la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille. Rendez-vous le 12 décembre au Bazaar St-So pour un retour d'expérience autour de la démarche bien-être et avec des témoignages d'experts : élus, citoyens, universitaires. Olivier Bouba Olga, professeur en aménagement du territoire et chef de service études et prospective de la Région Nouvelle Aquitaine sera notre grand témoin.



© Vincent Lecigne / MEL

LE DOSSIER THÉMATIQUE

QU'EST-CE QU'UN PROJET DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PEANP) ?

Afin de traduire au mieux les objectifs du Schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole (SCOT), la Métropole Européenne de Lille (MEL) a sollicité le Syndicat mixte pour lancer une procédure d'élaboration d'un dispositif de Préservation et de Valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) sur le territoire des communes Gardiennes de l'eau qui se situent dans le périmètre des aires alimentation des captages (AAC) au sud de Lille. Cette procédure a pour objectif principal de maintenir des espaces ouverts agricoles et naturels compatibles avec l'enjeu de la préservation de la ressource en eau. Compte tenu de la vulnérabilité de la nappe de craie qui est une véritable richesse en eau pour le territoire de demain, ces communes s'engagent grâce à diverses mesures, à concilier le développement du territoire et les objectifs de protection de l'eau.

Le PEANP est un outil de protection et de valorisation à très long terme du foncier agricole et naturel des espaces périurbains, encadré par le code de l'environnement. Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole et la MEL proposent de mettre en place cet outil sur les 29 communes des Gardiennes de l'Eau de la MEL de manière concertée et partenariale, en associant dans la démarche les élus, les exploitants agricoles, les associations et citoyens, ainsi que les partenaires institutionnels.

Ce projet sera une première étape de retranscription concrète des hémicycles du SCOT approuvé en 2017. Les hémicycles sont des entités agropaysagères situées aux franges de l'agglomération centrale, dont la préservation doit être assurée.

L'objectif est d'aboutir à des outils opérationnels répondant aux objectifs de préservation des terres agricoles et du foncier agricole périurbain, au bénéfice de la transition agroécologique et de protection de la ressource en eau, tout en donnant une lisibilité à long terme au monde agricole sur la sécurisation de la terre nourricière.



© Vincent Lecigne / MEL

QUELLES SONT LES PIÈCES QUI LE CONSTITUENT ?

La stratégie du PEANP est déclinée autour de pièces phares, qui sont élaborées en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la démarche (élus, communes, monde agricole, habitants, partenaires institutionnels) :

- un **périmètre** qui préserve fortement les espaces naturels et les terres agricoles et présente pour les exploitants l'assurance d'une grande stabilité du foncier agricole, la réduction du périmètre ne peut en effet intervenir que par décret en Conseil d'État ;
- un **plan d'actions** qui sera co-construit avec tous les acteurs dont la mise en œuvre est garantie par la protection forte du périmètre. Ce plan priorise le soutien aux activités agricoles, avec l'accompagnement au développement de nouveaux modes de production (pratiques durables, agriculture biologique). Il peut évoluer dans le temps, il n'est pas figé.

LES ATOUTS DU PEANP

En lien avec les outils de planification que sont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), l'instauration d'un PEANP permet de protéger les terres classées en zone agricole (A) et en zone naturelle (N) en évitant qu'elles ne soient postérieurement intégrées à la zone urbaine (U) ou à une zone à urbaniser (AU) lors de futures révisions ou modifications du document de planification.

Les règles du PLU ne sont pas concernées par ce dispositif supplémentaire et s'appliqueront dans des périmètres classés comme dans des secteurs qui ne se situent pas dans un périmètre PEANP.

Ce dernier peut faciliter l'acquisition des terrains dans un but de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, si cela est nécessaire et souhaité.



© Max Lerouge / MEL

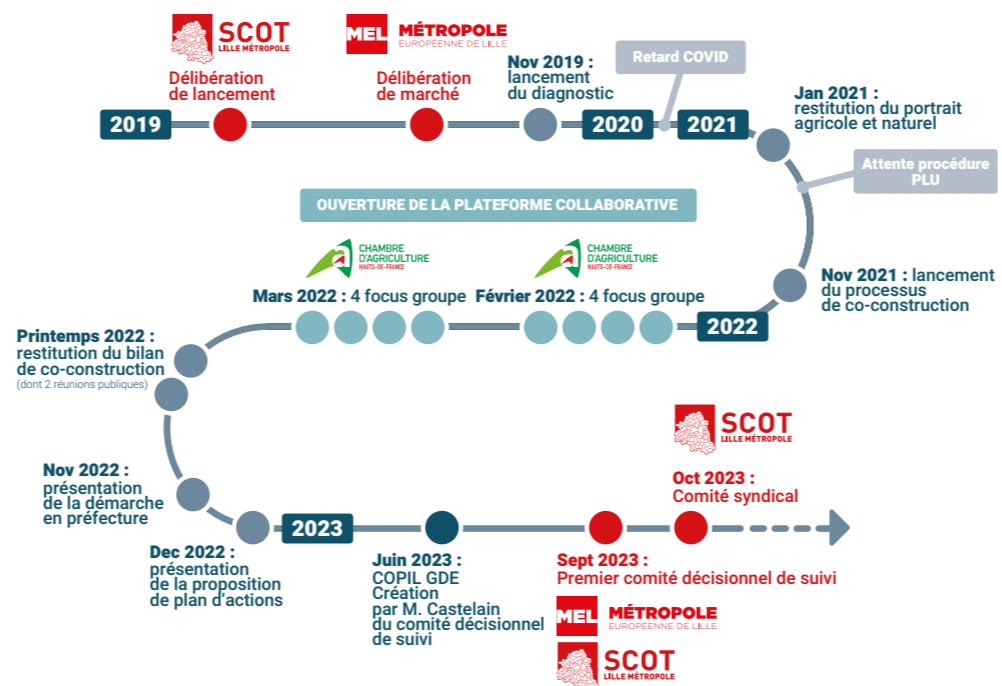
LES ÉTAPES DU PEANP DES GARDIENNES DE L'EAU

Le travail préparatoire d'élaboration de ce projet a débuté en 2019 sur les communes Gardiennes de l'eau. Les premières phases ont permis de préparer un diagnostic et d'engager différents échanges sur le terrain. Notamment, un temps d'échange a été mené avec le monde agricole, grâce à plusieurs rencontres sur l'ensemble des 29 communes Gardiennes de l'eau, ainsi qu'avec les élus et les partenaires institutionnels : la Chambre d'agriculture, les Services de l'État et l'Agence de l'eau.

De ces échanges a émergé un panel de propositions d'actions concrètes qui permettront d'alimenter la concertation publique qui sera lancée fin novembre. À ce jour, les phases de travaux préparatoires et d'analyses techniques permettent de proposer une quarantaine d'actions à débattre, à faire évoluer, à sélectionner ou à compléter. Ce travail a été partagé avec les partenaires institutionnels.

Ces premiers travaux préparatoires ont été effectués par la MEL qui a mis en place une instance dédiée sous forme d'un comité décisionnel et de suivi (CDS). Parmi ses missions, le CDS aura la priorisation des actions et validation des fiches actions, tout en assurant la mise en cohérence avec les autres plans MEL et le programme CARE (Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau). Ce comité aura pour mission de préparer un premier projet de périmètre à partager ainsi que le suivi dans le temps du futur plan d'actions.

Pour rappel, le périmètre sera déterminé à la parcelle avec l'accord des parties prenantes et tout particulièrement les communes (découpage très précis à la parcelle, possibilité d'exclure des secteurs, des emplacements réservés...).



LES CHIFFRES CLÉS

TERRITOIRE SOUS FORTES PRESSIONS



29 communes impliquées

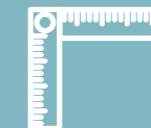


60% du territoire des Gardiennes de l'eau couvert par les espaces agricoles et naturels



Près de 75% des exploitations agricoles ont disparu depuis 1979

Un territoire sous fortes pressions



5 348 ha de surface agricole cultivée

Sur les communes Gardiennes de l'eau



6 mois de dialogue territorial de la MEL

Près de 300 propositions d'actions et contributions



3 axes de travail

Biodiversité, eau et agriculture



1 CDS

Comité de suivi partenarial alliant les élus, les services de l'État et les représentants agricoles